

Liberté Égalité Fraternité DIR Est
Direction
interdépartementale
des routes Est

ARRÊTÉ en date du 1 1 MAR3 2024

fixant la composition de la commission de la sélection pour le recrutement via PACTE d'agent d'exploitation des travaux publics de l'État, spécialisé « routes et bases aériennes » ouvert au titre de l'année 2024

Sous réserve de publication de l'arrêté préfectoral d'ouverture

La Préfète de la Région Grand Est, Préfète de la Zone de Défense et de Sécurité Est, Préfète du Bas-Rhin, Préfète coordonnatrice des itinéraires routiers Est,

VU le décret n° 91-393 du 25 avril 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables au corps des personnels d'exploitation des travaux publics de l'État;

VU le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État;

 \mathbf{Vu} l'arrêté préfectoral du 09 mai 2023 portant subdélégation de signature du directeur interdépartemental des routes Est ,

SUR proposition du directeur interdépartemental des routes Est;

ARRÊTE

- <u>Article 1^{er}</u>: Le recrutement est assuré par une commission de sélection chargée d'examiner les candidatures et d'auditionner les candidats admissibles.
- Article 2: La composition de la commission de sélection pour le recrutement par voie de PACTE d'agent d'exploitation des travaux publics de l'État, au titre de l'année 2024, est fixée comme suit :

Présidente de la commission :

Aurore JANIN, Attachée Principale d'Administration de l'État, Secrétaire Générale de la DIR EST;

Membres de la commission :

- Angélique THIBERT, Conseillère à l'Emploi Dédiée aux Entreprises, France Travail DOLE
- Franck ESMIEU, Ingénieur Divisionnaire des Travaux Publics de l'État, Chef du District de Besançon;
- Bertrand CLAUDON, Technicien Supérieur en Chef du Développement Durable, Adjoint au Chef du District de Besançon;

- Christophe L'HERMITE, Technicien Supérieur en Chef du Développement Durable, Chef du CEI de Poligny
- Pauline RAPIAU, Contractuelle FP, Chargée de Formation et de Recrutement au BFDC

Article 3:

Le directeur interdépartemental des routes Est est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NANCY, le 1 1 MARS 2024

Pour la Préfète de la Région Grand Est, Préfète de la zone de défense et de sécurité Est, Préfète du Bas-Rhin, Préfète coordonnatrice des itinéraires routiers Est

Préfète coordonnatrice des itinéraires routiers Est et par délégation,

Le directeur interdépartemental des routes Est et par délégation,

Le Directeur Adjoint Exploitation,

Thierry RUBECK